

Module 3 – Activité 2 *Les problèmes de protection rencontrés par les personnes handicapées en situation de déplacement forcé*

Document 4 – « Personne ne doit être laissé pour compte : les personnes handicapées dans les situations d'urgence humanitaire » (Human Rights Watch, 2016)¹

FICHE – 1



Légende : Hind présente une déficience visuelle. Elle vit au Yémen, où la guerre fait rage.

© Human Rights Watch

¹ Des informations supplémentaires sur la campagne de Human Rights Watch « Personne ne doit être laissé pour compte : Les personnes handicapées dans les situations d'urgence humanitaire » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.hrw.org/fr/news/2016/05/19/personne-ne-doit-etre-laisse-pour-compte>.

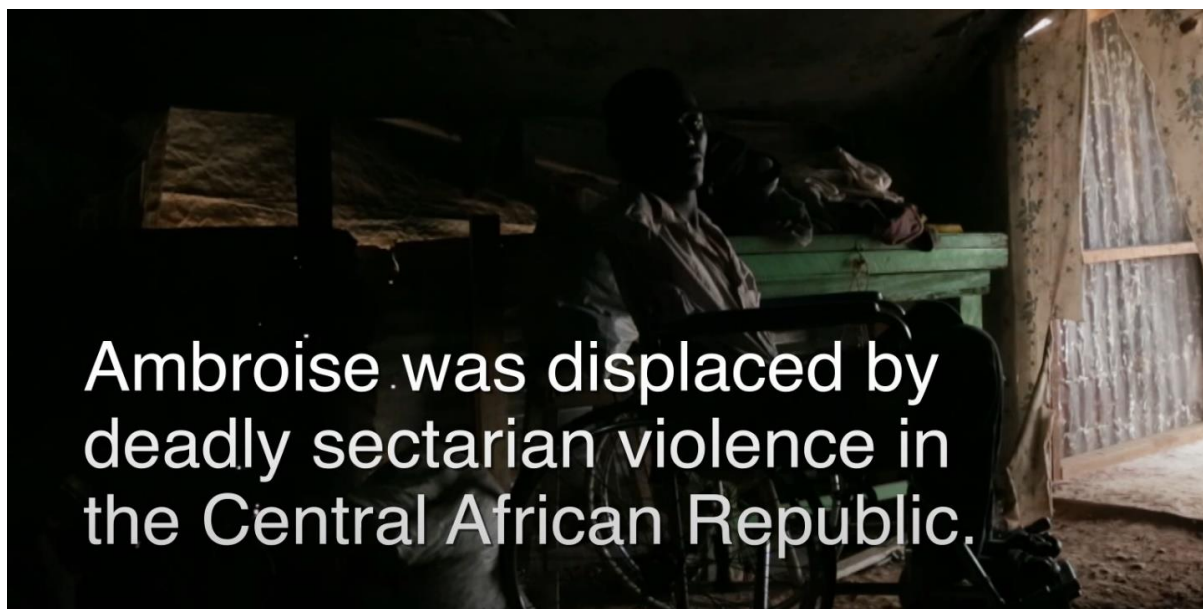
FICHE – 2



Légende : Wael, un réfugié syrien présentant un handicap intellectuel, vit au Liban avec sa mère et son frère. Il rencontre des difficultés pour accéder à l'éducation.

© Human Rights Watch

FICHE – 3



Légende : Ambroise présente un handicap physique et vit dans un camp de personnes réfugiées, où il est arrivé après avoir fui des violences sectaires meurtrières.

© Human Rights Watch

FICHE – 4



Légende : Simplicie présente un handicap physique et vit dans un camp de personnes réfugiées, où il est arrivé après avoir fui des violences sectaires meurtrières.

© Human Rights Watch

FICHE – 5



Légende : Mohammad, un réfugié syrien de 18 ans, présente un handicap physique et vit désormais en Allemagne.

© Human Rights Watch